



167, rue Pelletier D'Oisy
18200 ST AMAND MONTROND
Tel: 02.45.77.10.06



N° formation professionnelle 24180080318

PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Niveau Opérateur

COMPETENCE VISEE :

- Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles
- Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue
- Connaître la règle des 4A

PUBLIC CONCERNE et PREREQUIS :

Public concerné :

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non des CACES® suivants :

- Engin de chantiers (R372M)
- Grues (R377M, R383M, R390)
- Chariots automoteurs de manutention (R389)
- Nacelle (R386)
- Pompe et tapis à béton

Prérequis :

- Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.
- Savoir lire et comprendre le français

DEROULE DE FORMATION :

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES / ENCADREMENT :

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Livrets stagiaires

Encadrement :

- Formateur spécialisé doté d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans.

DUREE et HORAIRES :

- 7 heures (Formation : 6 heures ; Examen : 1 heure)
- De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16 h00

SYSTEME EVALUATION FINALE :

Evaluation :

- Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Validation :

- Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01
- l'AIPR a une durée de validité de 5 ans



167, rue Pelletier D'Oisy
18200 ST AMAND MONTROND
Tel: 02.45.77.10.06



N° formation professionnelle 24180080318

PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Niveau Encadrant

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ✓ Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique.
- ✓ Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
- ✓ S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

PUBLIC CONCERNE et PREREQUIS :

Public concerné :

- ✓ Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux.
- ✓ Être âgé de 18 ans.
- ✓ Être apte médicalement (Médecine du travail)

Prérequis :

- Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.
- Savoir lire et comprendre le français

DEROULE DE FORMATION :

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES / ENCADREMENT :

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Livrets stagiaires

Encadrement :

- Formateur spécialisé doté d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans.

DUREE et HORAIRES :

- 7 heures (Formation : 6 heures ; Examen : 1 heure)
- De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16 h30

SYSTEME EVALUATION FINALE :

- Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)
- Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01
- L'AIPR a une durée de validité de 5 ans



167, rue Pelletier D'Oisy
18200 ST AMAND MONTROND
Tel: 02.45.77.10.06



N° formation professionnelle 24180080318

PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Niveau Concepteur

COMPETENCE VISEE :

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur.

PUBLIC CONCERNE et PREREQUIS :

Public concerné :

- Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géo-référencement de réseaux)
- Chargés d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre

Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.
- Epreuves d'examen de compétences : maîtrise de la langue française (lecture et compréhension)

DEROULE DE FORMATION :

- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier

- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).

MOYENS PEDAGOGIQUES / ENCADREMENT :

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques.
- Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.
- PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.

Encadrement :

- Formateur spécialisé doté d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans.

DUREE et HORAIRES :

- 7 heures (Formation : 6 heures ; Examen : 1 heure)
- De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16 h30

SYSTEME EVALUATION FINALE :

Evaluation :

- Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Validation :

- Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur). Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans. –
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.